

Des textes attestant l'ascension

Lettre d'Antoine De Ville au Président du Parlement de Grenoble

Monsieur le Président, je me recommande à vous de bon cueur. Quand je party du Roy, il me chargea faire essayer se on pourroit monter en la montaigne que on disoit in ascensibilis dont par sobtils angins j'ay fait trouver la fasson de y monter, la grace de Dieu, et y a troyz jours que je y suis et plus de diz avec moy, tant gens d'églize que autres gens de bien, avec ung escalleur du Roy, et n'en partyray jusques ce que j'aye vostre responce affin que si voles envoyer quelques gens pour nous y voir, que faire le puyssies, vous avysant que vous trouveres peu d'ommes que quand ils nous voirront dessus et qu'ils voirront tout le passage que j'ey fait faire que y oussent venir, car s'cet le plus orrible et expovantable passage que je viz james ne homme de la compaignie. Je le vous fes assavoir, affin que estant assertainé à votre plaisir, le veulles escrire au roy par mon laquays porteur de cestes, et je vous assure que vous lui feres grant plaisir et à moy auley et vous devez estre seur si je peusse rien pour vous, le feray au plaisir nostre seigneur que vous doint ce que plus desires. Escript le XXVIII^e jour de jung sur Auglle-Fort, dyt mons in escensibilis, car le peuple du pays l'apelent l'Agulle et pour ce que ne le sceroynt oblyer, je l'ay fait nommer au nom du Paire, du Filz, du Saint Spérit et de Saint Charleymayne, pour l'amour du non du Roy, et ay fet dire la messe dessus et mettre troyz grans croys au cantons. Pour vous deviser de la montaigne, ella par le dessus une lieue françoise de tour ou peu s'en fault, un cart de lieue de longueur et ung traict d'arbaleste de travers, et est coverte d'ung beau pré par dessus e avons trouvé une belle gareyne de chammoys que jamais n'en pourront partyr et des petits avec eulx de ceste année, dont s'en tua ung malgré nous, à nostre entrée, car jusque à ce que le roy ayt aultrement ordonné, je n'en veulx point laisser prendre. Il y a à monter dymye lieue par eschelle et une lieue d'aultres chemin et est le plus beau lieu que vites jamais par dessus.

Le Tout vostre

Dompjulien

Le pénultième jour de Jung M. IIIIC IIII xx XII

furent présentés ces lectres à Monsieur le Président de Grenoble

Certificat de François de Bosco, Notaire apostolique

L'an du Seigneur mil IIIICLXXXII et le 26 Juin, Monseigneur le Seigneur Antoine De Ville, seigneur de Dompjulien de Beaupré, Seigneur et capitaine de Montélimar et de Saou, chambellan et conseiller du roi, au nom et commandement du roi-dauphin Charles VIII, a fait l'ascension du mont appelé vulgairement Aiguille par les populations environnantes, ou Mont Inaccessible et qui est situé dans la patrie du Dauphiné. Il était accompagné de plusieurs, tant prêtres que serviteurs. Etaient présents, savoir : Me Sébastien De Caret, maître royal en Sainte Théologie, prédicateur apostolique, N. Reynaud, écheleur du roi, Me Cathelin Servet, maître tailleur de pierres de l'église collégiale Sainte Croix de Montélimar ; Guillaume Sauvage, laquais dudit seigneur, Jean Lobret, habitant de Die et moi François De Bosco prêtre dudit seigneur, qui ai célébré, le lendemain, la messe en l'honneur de Dieu le Père, de la Vierge Marie et de toute la Cour céleste. Lesquels susdits présents ont mangé, bu et dormi sur ladite montagne...

... Item, sur ladite montagne d'Aiguille fort, il y a grand pré, et il faudrait pour le faucher quarante homme et plus. Il y a en outre une garenne de chamois qui n'ont pu en sortir, des « choez » ou corneilles qui ont le bec et les pattes rouges et blancs ; il y a aussi un grand nombre de fleurs dans ledit pré, paré de diverses couleurs d'où émanent divers parfums...

Ledit pré est d'une longueur d'un quart de lieue, d'une largeur d'un trait d'arc, et d'une lieue de France, de tour. Pour le gravir il y a demi-lieue d'échelles et pour le reste un lieue.

Et le premier jour de juillet de ladite année, N. barrachin Silvon, habitant près de la montagne, accompagné de son fils Claude et du Seigneur et du Seigneur François son frère, curé de St Martin, ont apporté audit seigneur, sur ladite montagne, un grand nombre de lapins domestiques, blancs, noirs et gris, qui, immédiatement, en présence de tout le monde, se sont mis à brouter les herbes.

Item — ledit seigneur a fait planter ou poser trois croix sur trois sommets du Mont-Aiguille fort en l'honneur de la Sainte Trinité. Ces trois croix sont visibles par tout le monde aux alentours...

Et moi, François Debosco, prêtre de mondit seigneur de Dompjulien et bénéficiaire de l'église collégiale de Sainte Croix à Montélimar, diocèse de Valence, j'ai vu faire et s'accomplir tout ce qui est dit ci-dessus ; j'ai entendu, j'ai été présent tout le temps, j'ai mangé, bu, dormi comme il a été déclaré, et j'ai écrit ces choses pour qu'il soit gardé mémoire de ce qui s'est passé, en présence des témoins ci-dessus nommés et de moi soussigné qui ait apposé ini mon seing manuel, les jours et an susdits.

F. De Bosco, notaire apostolique.

Constat de l'huissier Yves Levy

Extraits

...Ledit huissier, dont, étant, l'an susdit et le 5 Juillet, de retour au Parlement, exposa qu'il s'était rendu au lieu où est situé ledit mont et au pied de ce mont, c'est-à-dire où commence le rocher, où il trouva des échelles apposées contre, au moyen desquelles commence la montée.

Et bien que ledit huissier eut vu au sommet du Mont-Aiguille Dompjulien et beaucoup d'autres avec lui, cependant, en raison de la longueur de la montée, il ne voulut pas le gravir, par crainte de la mort, vu le danger qui le menaçait et la quasi impossibilité d'y parvenir. Il lui sembla que c'eût été tenter Dieu, attendu qu'au seul aspect de la montagne, l'âme de chacun est pénétré d'effroi. Il vit pourtant Dompjulien et tous les autres qui l'appelaient pour qu'il montât, ce qu'il ne voulut faire. Il vit en outre trois croix qui avaient été récemment dressées sur la montagne...

Il en vit pourtant beaucoup qui avaient fait l'ascension du mont, et il reçut une attestation de quelques uns d'entre eux...

Certificat du Chatelain de Clelles

Nous dessous signés, sertifions à Monsieur l'ucier de Parlement que aujourduy, le premier jort de julliet, avons monté sur la montaghe que se diseyt estre Ins acesible et maintenant se dit Agulle Fort sur laquelle montaghe refferons d'avoyr trové dessus lad. montaghe Monsieur Dompjulian capitayne de Montelheyman avesques ses serviteurs le nombre de vij, et avons oy messe lad. montaghe et ausy trois croys que led. capitayne a fet fere.

J. Cive Delator, Chastilan de Cleles

C. Derlans

Certificat du Capitaine Lyotard

Je, Pierre Lyotard, capitaine du lieu de Portes, certifie avoir fait l'ascension du mont appelé Aiguille, et avoir trouvé dessus le seigneur capitaine de Montélimar appelé Dompjulien avec cinq ou six de ces serviteurs, parmi lesquels deux prêtres, un frère mineur et un autre séculier, qui célébraient des messes sur ladite montagne. Et sont montés avec moi : n. Georges Jeune, n. Pierre Blecet, n. Gaspard Robert, n. Gonnnet-Bonniot, le seigneur Raymond De Colloet, capitaine, le seigneur Jacques Joubert Pierre Espie du lieu de Roissard, Claude Chevalier du lieu de Portes.

Item — j'ai ouï dire que plus encore y sont allés.

Ainsi le certifie,

Pierre Lyotard.